

MAIRIE DE BUSSY-ALBIEUX

10 Place de la Mairie - 42 260 BUSSY- ALBIEUX

Tél : 04 77 24 60 45



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

ARRONDISSEMENT DE MONTBRISON

CANTON DE BOEN

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT N°A 2024-11-02
PORTANT SUR LA REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION
ET DU STATIONNEMENT
A L'INTERIEUR DU PERIMETRE DE LA COMMUNE

Le Maire de la commune de BUSSY-ALBIEUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande présentée par l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES -
pour l'obtention d'un arrêté municipal permanent sur l'année 2024, portant sur la
circulation et le stationnement au sein de la commune,

- Travaux déploiement de la Fibre optique
- Interventions de Maintenance

Déclare pouvoir intervenir à tout moment.

Considérant que par mesure de sécurité, il y a lieu d'interdire le stationnement et
de réglementer la circulation des véhicules au droit des chantiers.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Le stationnement et la circulation de tous véhicules dans les zones délimitées par
l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES sont interdits sur l'ensemble des
voies situé à l'intérieur du périmètre de la commune jusqu'au **31/12/2025**.

Toutes les mesures
devront être prises par BOUYGUES ENERGIES & SERVICES, pour assurer la
sécurité des piétons, l'accès aux propriétés riveraines, ainsi que l'accès aux véhicules
de secours.

ARTICLE 2 :

La signalisation nécessaire à l'application dudit arrêté sera mise en place, entretenue et à la charge de l'entreprise BOUYGUES ENERGIES & SERVICES.

ARTICLE 3 :

L'entreprise chargée des travaux sera entièrement responsable de tous les accidents qui pourraient être le fait de son chantier. Sa responsabilité sera substituée à celle de l'administration dans le cas où cette dernière serait recherchée.

ARTICLE 4 :

Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 5 :

Il sera transmis à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie
- M. le Directeur de BOUYGUES ENERGIES & SERVICES.

Fait à Bussy-Albieux,
Le 25 Novembre 2024

Le Maire
Serge DERORY



Affichage fait le 28 NOV. 2024numériquement